

Le projet retenu :

Les études menées montrent que l'assainissement collectif du Bourg est possible, techniquement et financièrement, en mettant en place une station d'épuration en bas de la cote de Sansou. Cette parcelle est le seul endroit dans la commune qui permet de limiter l'usage de postes de pompage pour acheminer les eaux usées.

La commune a opté pour une station d'épuration de type "Filtres plantés de roseaux", simple, rustique, et qui s'intègre bien dans l'environnement et les paysages. Très répandu dans les villages ruraux, ce système a fait ses preuves et reste facile à entretenir. Il a été validé par les services de Police de l'Eau.

Le conseil municipal a retenu la solution qui permet de créer un assainissement collectif pour les secteurs les plus compliqués à assainir individuellement, tout en assurant un coût modéré pour les logements concernés. Ce coût sera dans la majorité des cas bien inférieur au montant d'une réhabilitation complète d'assainissement autonome.

Le projet est réalisable techniquement, et grâce à l'aide financière des partenaires (Département et Agence de l'Eau) avec une participation des raccordés correspondant à la moyenne des prix pratiqués dans le secteur. Il est présenté sur le plan en page centrale.

L'enquête de branchement :

Le déroulement de la procédure prévoit de consulter les entreprises de travaux dans le cadre d'un appel d'offres public pendant l'été, de mettre au point la préparation du chantier à l'automne, et de mettre en service les installations mi-2025.

Afin de faciliter pour les propriétaires le raccordement de leur habitation, une enquête de branchement a été distribuée à tous les logements raccordables. L'objectif est de connaître la localisation des sorties actuelles des eaux usées (sortie de l'assainissement individuel), pour positionner chaque branchement au plus près des besoins de chacun.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ce projet.

Qu'est-ce qui va changer pour moi ?	
Je suis dans le zonage d'Assainissement Non Collectif	Je suis dans le zonage d'Assainissement Collectif
1) Je suis conforme : je continue à entretenir mon installation pour qu'elle reste conforme (vidanges régulières...)	1) Je me raccorde au collecteur d'eaux usées lorsqu'il est installé, j'ai 2 ans pour me raccorder. Je règle alors une participation (PFAC).
2) Je suis non conforme : je dois mettre mon installation en conformité. Coût estimé d'une mise à neuf : 8 000 à 12 000 €.	2) En fonction de ma consommation d'eau potable, je paie une redevance assainissement annuelle.
L'entretien de mon installation d'assainissement non collectif est <u>à ma charge</u> (vidanges de boues, électricité...)	L'entretien du réseau de collecte et de la station d'épuration seront assurés par la commune, <u>en régie</u> .

Afin de vous présenter plus en détail le projet, nous vous proposons une **réunion publique le VENDREDI 31 MAI à 19h.**

A l'issue de la présentation, ETUDEO sera à votre disposition pour répondre à vos questions.

Plaquette d'information des habitants

COMMUNE D'AZAS

MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation :

Actuellement, l'ensemble des habitations d'Azas est équipé d'un assainissement non collectif. La commune réalise actuellement une étude de révision du zonage d'assainissement collectif, qui permettra de restreindre la zone où l'assainissement est nécessaire uniquement au centre-bourg. Ce zonage définira les secteurs de la commune où la mise en place d'un assainissement collectif des eaux usées est plus judicieuse que l'assainissement individuel.

Objectifs de l'assainissement collectif :

La création d'un assainissement collectif permettra d'offrir aux habitants du bourg d'Azas un nouveau service, évitant les rejets insalubres dans les canalisations pluviales et les fossés. La majorité des assainissements individuels étant non conformes dans le cœur de bourg, le raccordement au réseau collectif permettra de remplacer une réhabilitation, souvent coûteuse, des installations individuelles.

A la suite de l'approbation du schéma d'assainissement, suite à une enquête publique, la commune a pris la décision de mettre en place les mesures programmées, c'est-à-dire de créer un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration.

Partenaires financiers et intervenants :

Les études visant à mettre en place les nouveaux ouvrages sont réalisées, à la demande de la commune, par le bureau d'études Etudéo, basé à Bannières. Elle est accompagnée par un comité de pilotage, qui assure une assistance technique et financière, et qui comprend l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental, et la Direction Départementale des Territoires.

Déroulement des opérations :

Un schéma d'assainissement a été réalisé en 2019. Le programme d'assainissement était lié aux orientations du PLU, avec la mise en œuvre d'un assainissement collectif essentiellement pour un projet de lotissement neuf. Le lotissement central n'étant plus d'actualité, le PLU est en cours de révision depuis 2022.

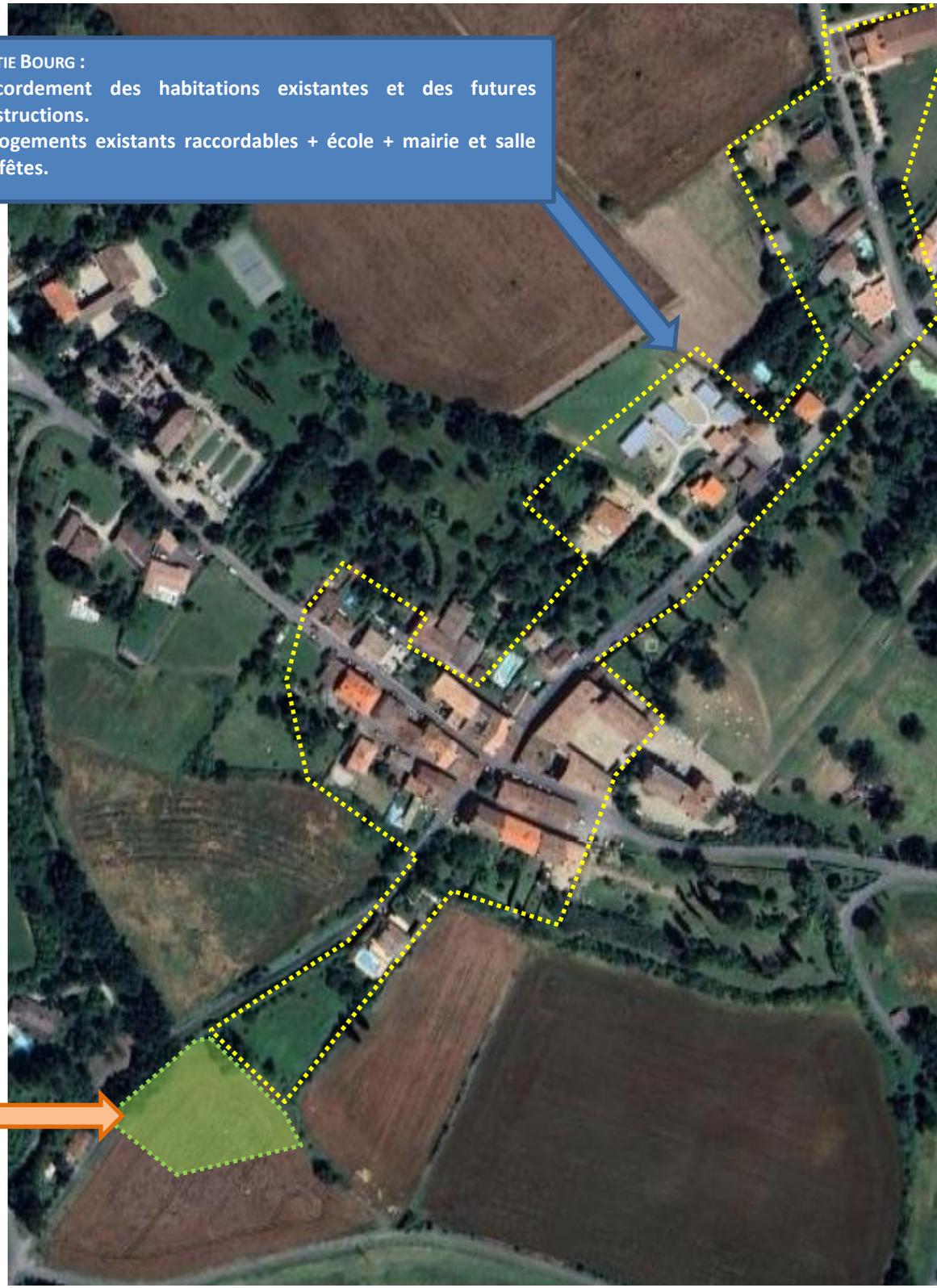
La commune a souhaité reprendre et actualiser le schéma, avec les objectifs suivants :

- suppression du projet lié au lotissement neuf
- recentrage du projet sur le centre-bourg et les logements existants
- prise en compte du raccordement de l'école et de la mairie.

Sur la base de relevés de terrain, et d'informations concernant les consommations d'eau potable, les orientations du PLU, les réseaux pluviaux existants, l'état des assainissements individuels, ainsi qu'un levé topographique permettant de vérifier la faisabilité des réseaux de collecte et d'une station d'épuration, le zonage va être modifié pour correspondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité.



PARTIE BOURG :
Raccordement des habitations existantes et des futures constructions.
45 logements existants raccordables + école + mairie et salle des fêtes.



STATION D'ÉPURATION DU BOURG

